

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Vendredi 22 septembre 2023

Présents : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN,

Excusé : Geneviève LAMBERET procuration à Alain NAMBOTIN

Absent : Yoann BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 juin 2023.

Aucune objection n'ayant été apportée, **le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.**

2 – Subvention du budget assainissement par le budget principal (Délibérations 39-09-23 et 40-09-2023)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle au Conseil Municipal que pour payer la facture imprévu du pompage des boues dans la station d'épuration, il est nécessaire de subventionner le budget assainissement par le budget principal de la somme de 2 000 euros

Pour le mandatement de cette facture il est nécessaire d'ouvrir un crédit en dépense de la somme de 2 000 euros sur la ligne 61523 et en recette de fonctionnement sur la ligne 74.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision

3 – Signature d'une convention de mise en fourrière (Délibération 41-09-23)

Le Maire, Serge GARDIEN, expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir se débarrasser des véhicules abandonnés ou en infraction de stationnement sur la commune, il est nécessaire de passer une convention de fourrière avec un garagiste habilité. Monsieur le Maire propose donc de passer cette convention avec le garage NAMBOTIN Jordan de Lhuis afin qu'il puisse procéder à l'enlèvement des véhicules. Le coût de l'opération est facturée au propriétaire lorsqu'il récupère son véhicule. Au bout d'un délai prévu par la loi s'il n'est pas récupéré le véhicule sera détruit, et la facture sera prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention à l'unanimité.

4 – Convention d'exploitation groupée de bois parcelle 12 (Délibérations 42-09-23 et 44-09-23)

Le Maire, Serge GARDIEN, présente la convention d'exploitation de la parcelle n° 12 proposée par l'ONF, et demande au Conseil Municipal de lui donner délégation de signature afin de pouvoir signer la convention des parcelles n° 9 et 10 sans attendre le prochain Conseil Municipal

Après sa lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

5 – Convention avec la CCPA pour la mise en place d'un transport à la demande (Délibération 43-09-23)

Le Maire, Serge GARDIEN, informe le Conseil Municipal que la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain a mis en place un service de transport à la demande appelé « TOUQUAN » depuis le 18 septembre 2023. Ce nouveau service se fait uniquement sur réservation via une plateforme régionale unique au 04 80 00 70 00 (des guides sont disponibles en mairie). Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 (heure de prise en charge) à 17h00 (heure de

Compte rendu du conseil municipal

Séance du Vendredi 22 septembre 2023

dépose) pour le prix de 2 € / personne. Chaque usager a le droit à 20 trajets/mois ou (10 allers-retours). Il y a 46 arrêts de prise en charge, pour notre Commune celle-ci s'effectue sous le préau de la Mairie et nous faisons parti du secteur de LAGNIEU. Une convention est donc nécessaire avec la CCPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention à l'unanimité

6 – Remboursement partiel par la Commune de frais d'assainissement engagé par un particulier (Délibération 45-09-23)

Le Maire , Serge GARDIEN, rappelle qu'à l'occasion de la création du WC public « au Gorgin », pour éviter une nouvelle tranchée, un branchement sur la canalisation financée lors de la construction de sa maison par Monsieur Christophe BERTHET est proposé avec un remboursement à hauteur de 50 % du montant des travaux engagés à l'époque. La facture s'élevant à 5 064 € Monsieur le Maire, propose donc de rembourser 2 532 € à Monsieur Christophe BERTHET. Monsieur Christophe BERTHET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des votants cette proposition

Points d'informations divers :

- Achat de la Grange du « Gorgin » à Madame GRENARD pour la réserve incendie (35 000 €) signature chez le notaire de Belley le 06/10/2023 .
- Demande de subventions en cours pour la réserve incendie à l'État et Fonds vert.
- Remise en place de la demande de caution de 300 € pour la location de la salle des fêtes conformément au règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN